



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU HAUT-RHIN

Direction Départementale
des Territoires du Haut-Rhin

ARRETE

N° 2011 - 1 4 3 1 du 22 DEC. 2011

**Portant approbation du document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation
"Vallée de la Doller"
Site FR 4201810 dans le Haut Rhin**

**LE PREFET DU HAUT - RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la Directive (CEE) n° 92/43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
- VU** la décision de la Commission des Communautés Européennes du 13 novembre 2007 modifiée arrêtant, en application de la directive 92/43 du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;
- VU** le Code de l'Environnement; notamment ses articles relatifs à la protection du patrimoine naturel, à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 "Vallée de la Doller", Zone de Spéciale de Conservation FR 4201810 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-057-4 du 26 février 2009 fixant la composition du comité de pilotage de la zone spéciale de conservation "Vallée de la Doller" FR 4201810 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-A025 du 9 mai 2011 portant délégation de signature à M. Alain AGUILERA, Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin ;
- VU** l'avis favorable donné par le Comité de pilotage, réuni le 16 novembre 2011, au document d'objectifs qui lui a été présenté ;
- Sur proposition du Chef du Service de l'Eau, de l'Environnement et des Espaces Naturels ;
- CONSIDERANT** que la mise en œuvre du réseau européen Natura 2000 nécessite des documents fixant des objectifs de gestion adaptés à chaque site ;

.../...

ARRETE

Article 1^{er} : Objet de l'arrêté

Est approuvé le document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 "Vallée de la Doller" FR 4201810.

Article 2 : Périmètre d'application

La carte de localisation du site jointe au présent arrêté mentionne le périmètre d'application du document d'objectifs ; pour une cartographie plus précise, il y a lieu de se reporter au document mis à la disposition du public, cf. article 3 ci-après.

Article 3 : Information du public

Le document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Natura 2000 "Vallée de la Doller" FR 4201810 est tenu à la disposition du public à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace, dans les sous-préfectures de Mulhouse et de Thann, à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin et dans les mairies concernées par le périmètre du site.

Article 4 : Exécution

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut Rhin, Mmes les Sous-Préfètes de l'arrondissement de Mulhouse et de l'arrondissement de Thann, M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace, M. le Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Haut Rhin.

Fait à Colmar, le **22 DEC. 2011**

Le Préfet,
et par délégation,
le Directeur départemental
des Territoires du Haut-Rhin



Alain AGUILERA



Direction
Départementale
des Territoires
HAUT - RHIN



LÉGENDE

Éléments de repérage



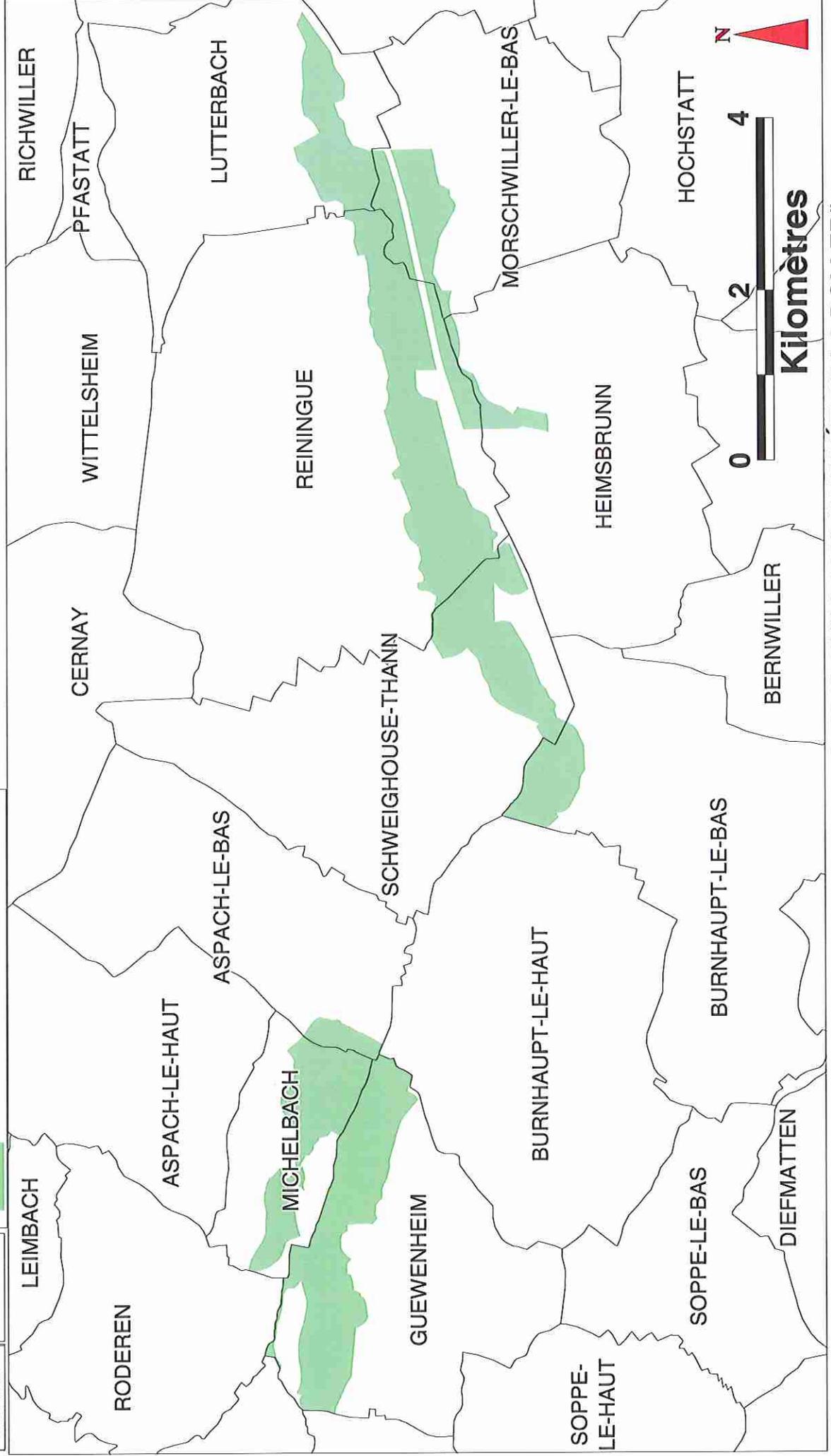
Limites communales

Périmètre Natura 2000



Zone Spéciale de Conservation "Vallée de la Doller"

Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
SEEEEN, Bureau Nature Chasse Forêt et Politiques des Déchets
©IGN BD CARTO® 2010 - Sources : DREAL Alsace
16 novembre 2011



CARTE DE LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 "VALLÉE DE LA DOLLER"